



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI LE 10 JUILLET 2024 À 20 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 10 juillet 2024 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absences :

Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Pierre-Yves Baril

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 2.

24-07-177

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

24-07-178

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

24-07-179

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE JUIN 2024

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau
Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire (3 au 7), (10 au 14), (17 au 21), (24 au 28)

Élise Biancamano
Agente à la paie et taxation (formation)..... (3 au 6), (10 au 14)
Commis secrétaire-réceptionniste (17 au 19), (25 au 28)

Marie-Claude Perron
Commis secrétaire-réceptionniste (3 au 7), (10 au 14), 20, 21
Préposée à la bibliothèque 1^{er}, 18, 19, (25 au 27)

Alain Côté
Opérateur-concierge (formation)..... (2 au 8)
Opérateur-concierge (9 au 11), (16 au 22), (25 au 28)

Dany Cadieux
Journalier et opérateur de machinerie (1^{er} au 29)

Monique Diotte
Préposée-superviseure camping-plage-piste cyclable..... saisonnière

Carole Corriveau
Accueil kiosque touristique 2, 3, (14 au 17)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

24-07-180

AUTORISATION D'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS ÉTÉ 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a procédé à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2024 pour effectuer divers travaux par la résolution 24-06-157 adoptée le 12 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher des étudiants supplémentaires afin de combler tous les postes ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été compilées selon les critères de la politique d'embauche des étudiants, les noms retenus sont :

Poste	Nom	Début
Camp de jour (aide-animateur)	Emya Legault	25 juin 2024
	Thomas Paradis	25 juin 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

D'AUTORISER l'embauche des étudiants énumérés précédemment pour la saison estivale 2024 selon les besoins du service et les critères de l'emploi, et ce, aux taux énumérés à la résolution 24-04-092.

24-07-181

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE JUIN 2024 TOTALISANT 685 416,73 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de juin 2024 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22025 à 22026 inclusivement

Pour la somme de : 249,55 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 506330 à 506446 inclusivement

Pour la somme de : 281 168,43 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 7720 à 7787 inclusivement

Pour la somme de : 242 336,67 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 22 à 25 inclusivement

Pour la somme de : 161 662,08 \$

Grand total : 685 416,73 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de juin 2024 totalisant 685 416,73 \$.

24-07-182

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 30 juin 2024.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

24-07-183

**APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE MAI 2024 TOTALISANT
6 079,73 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour la période du mois de mai 2024, il y a lieu d'approuver le remboursement des déplacements et de représentation autorisés de :

Guy Lafrenière, maire

Chibougamau, 16 mai 2024, voiture

Rencontre avec le ministre Fitzgibbon358,54 \$

Montréal, 21 au 25 mai 2024, voiture

Congrès UMQ, Assises annuelles 20242 077,97 \$

Denis Lemoyne, conseiller

Montréal, 22 au 25 mai 2024, voiture

Congrès UMQ, Assises annuelles 2024.....1 860,18 \$

Charles Goyer, conseiller

Montréal, 22 au 24 mai 2024, voiture

Congrès UMQ, Assises annuelles 2024.....1 783,04 \$

Total : 6 079,73 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

24-07-184

**AUTORISATION DE PAIEMENT À DANIEL TÊTREULT, CPA INC. POUR LES HONORAIRES
DES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES
COMPTABLES ET LA PRÉPARATION DU RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE 2023 – 11 500 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-08-194, la Ville mandatait Daniel Tétreault, CPA inc., pour la vérification des livres comptables de l'exercice financier 2023 et de tous les autres rapports exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et autres organismes gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture C-2828 des honoraires des services professionnels rendus dans le cadre de ce contrat pour la somme de 11 500 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 11 500 \$ avant taxes à Daniel Tétreault, CPA inc. pour les honoraires des services professionnels rendus pour la vérification des livres comptables et la préparation du rapport des états financiers de l'exercice 2023.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

24-07-185

AUTORISATION DE PAIEMENT À M. DEBEAUNAVET, CENTRE DE JARDIN POUR L'ACHAT DE 20 PALETTES DE TOURBE (GAZON EN PLAQUE) POUR L'AMÉNAGEMENT DES JEUX D'EAU ET LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 8 760 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie M. Debeunavet, Centre de Jardin nous a fait parvenir la facture 26146 pour l'achat de 20 palettes de tourbe (gazon en plaque) pour l'aménagement des jeux d'eau et pour les services des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 8 760 \$ avant taxes à M. Debeunavet, Centre de Jardin pour l'achat de 20 palettes de tourbe (gazon en plaque) pour l'aménagement des jeux d'eau et pour les services des travaux publics.

24-07-186

AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION S. RIOUX POUR L'ENTRETIEN DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) POUR LE MOIS DE MAI 2024 - 11 025 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-01-013, la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de fourniture d'une pelle pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) à la compagnie Excavation S. Rioux ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 665 pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) pour le mois de mai 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 11 025 \$ avant taxes à Excavation S. Rioux pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) pour le mois de mai 2024.

24-07-187

AUTORISATION DE PAIEMENT À ASDR CANADA INC. POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DU 2 AU 29 JUIN 2024 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - 14 498,94 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-05-147, la Ville a octroyé à ASDR Canada inc. le contrat gré à gré pour les services professionnels d'ingénierie (mécanique, électrique et instrumentation) pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ASDR Canada inc. nous a fait parvenir la facture F24-01527 pour le décompte n° 1 des travaux effectués du 2 au 29 juin 2024 dans le cadre du contrat, soit les travaux de conception et d'ingénierie, de relevé de terrain et de validation des plans du réservoir d'eau ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 14 498,94 \$ avant taxes à ASDR Canada inc. pour les travaux effectués du 2 au 29 juin 2024 dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.

24-07-188

AUTORISATION D'ACHAT POUR LES SERVICES DE TRAITEUR POUR LE GALA RECONNAISSANCE AUPRÈS DU TRAITEUR CHEZ VIC - 10 218,75 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le Gala Reconnaissance 2024 se tiendra le 9 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un repas de style « buffet » sera servi au cours de cette soirée et qu'un budget a été prévu à cet effet pour les services de traiteur ;

CONSIDÉRANT QU'aucun fournisseur local n'est en mesure d'offrir les services de traiteur pour le nombre de personnes attendues ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue du Traiteur Chez Vic de 10 218,75 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à procéder à la commande d'un buffet auprès du Traiteur Chez Vic dans le cadre du Gala Reconnaissance 2024 pour la somme de 10 218,75 \$ avant taxes.

24-07-189

AUTORISATION DE PAIEMENT À TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. DU DÉCOMPTE N° 2 POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PROJET DE JEU D'EAU - 120 835,67 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-06-157, la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de l'appel d'offres LSQ-2023-01 pour la conception, la fourniture et l'installation de jeu d'eau à Tessier Récréo-Parc inc. ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-10-254, la Ville a autorisé le paiement de du décompte n°1 à la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. pour les travaux effectués en date du 30 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. nous a fait parvenir la facture finale du décompte n° 2 pour les travaux effectués dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 120 835,67 \$ avant taxes à Tessier Récréo-Parc inc. du décompte n° 2 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de conception, de fourniture et d'installation de jeu d'eau.

24-07-190

DÉPÔT DE LA LETTRE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES CONCERNANT L'AUTORISATION À LA VILLE D'OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA GESTION DU PROJET DE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 29 mai 2024, la Ville a autorisé, par la résolution 24-05-148, le dépôt d'une demande officielle auprès de Mme la ministre Andrée Laforest du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour obtenir une dérogation afin d'octroyer un contrat de gré à gré pour la gestion du projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau, demande qui fût transmise le 29 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'à cette même séance, la Ville a approuvé et octroyé, par la résolution 24-05-149, un contrat de gré à gré à ASDR Canada inc. pour les services professionnels de gestion de projet pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la ministre du MAMH ;

CONSIDÉRANT QUE le 5 juillet 2024, le MAMH a transmis à la Ville une lettre l'autorisant à octroyer un contrat de gré à gré pour la gestion du projet de remplacement du réservoir d'eau potable à la condition que le contrat octroyé soit substantiellement conforme aux documents présentés dans le cadre de cette demande et que le coût total du contrat n'excède pas la somme de 159 447 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la lettre de la ministre des Affaires municipales concernant l'autorisation à la Ville d'octroyer un contrat de gré à gré pour la gestion du projet de remplacement du réservoir d'eau potable ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à ASDR Canada inc. pour confirmer l'octroi du contrat de gré à gré pour les services professionnels de gestion de projet pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

DE TRANSMETTRE une copie du contrat signé par chacune des parties à la Direction régionale du Nord-du-Québec du MAMH.

24-07-191

ADOPTION DE LA POLITIQUE-CADRE SUR LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

CONSIDÉRANT QUE l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit l'obligation pour les Villes de publier sur son site internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QU'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville a élaboré la présente Politique-cadre sur la gouvernance énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Ville détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées ;

CONSIDÉRANT QUE la présente Politique a été approuvée par le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels le 2 juillet 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ADOPTER la Politique-cadre sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels et de publier celle-ci sur le site internet de la Ville.

24-07-192

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MME LINDA AUDET, CONSEILLÈRE AU SIÈGE N° 2

CONFORMÉMENT à l'article 316 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (LERM), la greffière dépose à l'attention du conseil, la lettre de démission de Mme Linda Audet, conseillère au siège n° 2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de Mme Linda Audet à titre de conseillère au siège n° 2, effective à compter du 30 juin 2024.

**INSCRIPTION
AVIS DE VACANCE AU SIÈGE N° 2**

CONFORMÉMENT aux articles 333, 335 et 339 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (LERM), la greffière avise le conseil qu'il y a vacance au siège n°2 et qu'une élection partielle est obligatoire ;

EN CONSÉQUENCE, la greffière fixe le jour du scrutin au dimanche 6 octobre 2024 pour la tenue de l'élection partielle.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

24-07-193

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE 2024 AU COMITÉ 5000 - 51 500 \$

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente de service pour le développement économique local avec l'OBNL Comité 5000 a été autorisé par la résolution 23-05-124 par lequel la Ville assure une contribution financière annuelle de 100 000 \$, et ce, pour les années 2023-2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-01-015, les modalités de paiement prévues à l'article 2 dudit protocole d'entente de service ont été modifiées et que le deuxième versement est prévu pour le 1^{er} juillet ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 nous a fait parvenir une copie de leurs états financiers et la facture 2024-02 pour le versement de la deuxième tranche de la contribution financière 2024, soit 51 500 \$ incluant l'indexation annuelle de 3 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le deuxième versement de 51 500 \$ à titre de contribution financière au Comité 5000 pour les mois de juillet à décembre 2024.

24-07-194

ADOPTION DU PLAN DE TRANSPORT ET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a acquis la compétence en matière de transport adapté, par la résolution 06-03-088 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a confié à Dessercom inc., organisme délégué, d'organiser le transport adapté pour la municipalité depuis 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE pour être éligible à une aide financière dans le cadre du « Programme de subvention au transport adapté » du ministère des Transports et de la Mobilité durable, la Ville a l'obligation d'adopter un Plan de transport et de développement des services de transport adapté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ADOPTER le Plan de transport et de développement des services de transport adapté de la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour l'année 2021 ;

DE TRANSMETTRE une copie de la résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

24-07-195

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a acquis la compétence en matière de transport adapté, par la résolution 06-03-088 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a confié à Dessercom inc., organisme délégué, d'organiser le transport adapté pour la municipalité du territoire depuis 2016 pour la gestion du service ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté la grille tarifaire 2021, par la résolution 18-01-018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté les prévisions budgétaires 2021 par la résolution 20-12-338 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la Ville de Lebel-sur-Quévillon prévoit contribuer, en 2021, pour une somme de 110 000\$;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, 2 725 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 3 100 déplacements en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes », laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du « Programme de subvention au transport adapté – volet 1 », une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Ville de Lebel-sur-Quévillon de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence ;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 78 000 \$ dans le cadre du « Programme de subvention au transport adapté – volet 1 », pour l'année 2021 ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

24-07-196

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a acquis la compétence en matière de transport adapté, par la résolution 06-03-088 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a confié à Dessercom inc., organisme délégué, d'organiser le transport adapté pour la municipalité du territoire depuis 2016 pour la gestion du service ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté la grille tarifaire 2022, par la résolution 18-01-018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté les prévisions budgétaires 2022 par la résolution 22-01-033 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté, par la résolution 24-07-194 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la Ville de Lebel-sur-Quévillon prévoit contribuer, en 2022, pour une somme de 151 000\$;

CONSIDÉRANT qu'en 2021, 4 554 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 4 600 déplacements en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes », laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du « Programme de subvention au transport adapté – volet 1 », une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Ville de Lebel-sur-Quévillon de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence ;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 120 800 \$ dans le cadre du « Programme de subvention au transport adapté – volet 1 », pour l'année 2021 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

24-07-197

DEMANDE DE L'ORGANISME « LES ANIMATIONS PACE-ÂGE » POUR LE MAINTIEN DE L'EXEMPTION DE TAXES EN VERTU DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'organisme « Les Animations PACE-Âge » a obtenu de la Commission municipale du Québec (CMQ) une reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes municipales pour leur bâtiment situé au 73, place Quévillon en décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision fait l'objet d'une révision périodique de la Commission municipale du Québec en vertu de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec demande l'opinion de la Ville à l'égard de la reconnaissance de cet organisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Ville ne s'oppose pas à la révision d'exemption de taxes de l'organisme « Les Animations PACE-Âge » de Lebel-sur-Quévillon.

24-07-198

APPUI À LA MRC DE BELLECHASSE ET SES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LA FERMETURE DES GUICHETS AUTOMATIQUES ET DES SERVICES COURANTS DES CAISSES DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans les villes, municipalités et MRC du Québec compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents ;

CONSIDÉRANT QUE près de 1 600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite soutenir la résolution n° 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution n° C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre ville à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE JOINDRE la signature de la Ville à celle des près de 1 600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents des communautés touchées par cette situation ;

D'ACCEPTER que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

24-07-199

REMERCIEMENTS AU COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale du Québec est un événement important pour la communauté de Lebel-sur-Quévillon, célébrant notre culture, notre histoire et notre identité québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE les festivités organisées du 16 au 24 juin 2024 ont rassemblé un grand nombre de citoyens et de visiteurs de partout au Québec ;

CONSIDÉRANT les efforts, le dévouement et l'engagement du Comité de la Fête nationale dans l'organisation et la coordination des activités ;

CONSIDÉRANT le succès de cet événement et la participation enthousiaste des citoyens et visiteurs ainsi que les nombreux commentaires positifs reçus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'EXPRIMER nos plus vifs et sincères remerciements au Comité de la Fête nationale de Lebel-sur-Quévillon ainsi qu'à tous les bénévoles pour leur travail exceptionnel dans l'organisation des activités de la Fête nationale du Québec et de les féliciter pour la réussite de cet événement rassembleur et pour leur engagement envers leur communauté.

24-07-200

FÉLICITATIONS POUR L'ORGANISATION DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT « TIRE LSQ »

CONSIDÉRANT QUE la première édition de l'événement « Tire LSQ » a eu lieu avec succès à Lebel-sur-Quévillon le 22 juin dernier, présentant une compétition de tire de camions, pick-ups et camions lourds semi-remorques ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a attiré plus d'une soixantaine de compétiteurs et des centaines de visiteurs de partout au Québec, contribuant à la notoriété et au dynamisme de notre ville ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT les efforts exceptionnels de M. Steve Rioux et son équipe « Team Rioux » ainsi que de la Brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon dans l'organisation, la planification et la réalisation de cet événement ainsi que le travail essentiel des bénévoles qui ont assuré le bon déroulement et le succès de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE FÉLICITER chaleureusement M. Steve Rioux et son équipe ainsi que la Brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon pour l'organisation réussie de la première édition de l'événement « Tire LSQ », de féliciter tous les compétiteurs pour leur participation et leurs performances remarquables et de remercier tous les bénévoles pour leur dévouement et leur contribution essentielle à la réussite de cet événement.

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de juin 2024.

INSCRIPTION DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de juin 2024.

INSCRIPTION DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2024.

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de juin 2024.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 3 citoyens présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Bal des finissants
- Produits forestiers Résolu
- Suivi réservoir d'eau potable

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

24-07-201

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 27.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 24-07-177 à 24-07-201 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11^e jour du mois de juillet 2024.



Guy Lafrenière, maire

Anne Audet, greffière

